

Message du Conseil communal au Conseil général n° 141 du 01 octobre 2019.

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 598'000.- TTC pour la réfection de la rue de la Papeterie à Bassecourt

1. Préambule / Objet

La rue de la Papeterie, située au nord-est du village de Bassecourt, débute en bordure de la rue du Vieux-Moulin et termine en impasse.

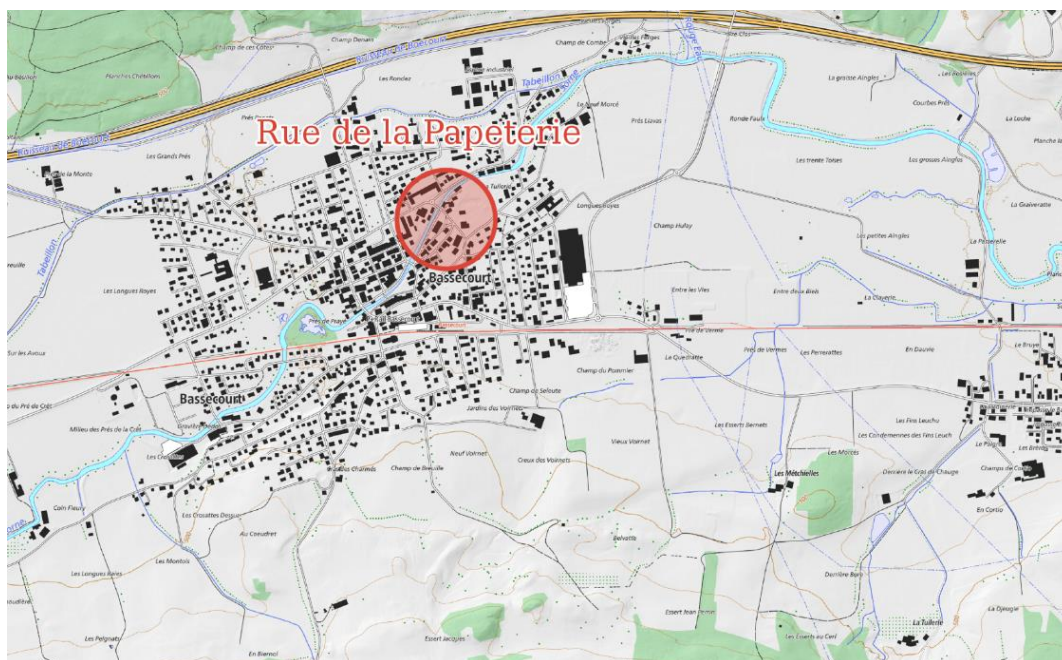


Figure 1 : extrait de plan 1 : 20'000

2. Introduction

Le 17 mai 2019, la commune de Haute-Sorne a mandaté le bureau d'ingénieurs GVS SA à Bassecourt pour étudier la réfection de la rue de la Papeterie.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des actions préconisées par le PGEE afin d'éliminer une grande quantité d'eaux claires parasites. La première étape de ces travaux a été réalisée en 2011 par l'assainissement de la rue de la Tannerie. Cette seconde étape permettra de terminer les travaux entrepris il y a quelques années, par la mise en séparatif de tout le secteur en acheminant les eaux claires vers la Sorne.

De plus, des contacts ont été établis avec les concepteurs du projet « Les Jardins de la Tuilerie » qui se trouve à proximité, afin de profiter de certaines synergies.

3. Considérations générales

La rue de la Papeterie est très ancienne, de nombreux déficit d'infrastructures sont observés et nécessitent une réfection. Sont concernés : la chaussée, l'eau potable, les eaux usées avec la pose d'une conduite d'eaux claires, l'assainissement du réseau Swisscom et l'éclairage public.

A noter que la réfection débutera à la fin de la rue de la Tannerie, passera par la rue du Vieux Moulin et la totalité de la rue de la Papeterie.

La chaussée est dans un état constructif fortement vieillissant et le coffre en place montre de forts signes de fatigue. Le revêtement et le coffre existant seront entièrement remplacés. Les pavés et les bordures seront également changés dans leur grande majorité.

L'aménagement de la rue ne sera pas modifié dans le cadre du présent projet, l'emprise de la chaussée et les principes de circulation seront maintenus.

Le réseau d'eau potable nécessite un remplacement complet. La conduite existante est une conduite style « privée » qui distribue l'eau dans toutes les habitations de la rue. Elle est trop petite pour répondre aux normes ECA en matière de défense incendie. L'ensemble du réseau existant sera remplacé. Nous profiterons également de ces travaux pour réaliser un bouclage avec le projet « Les Jardins de la Tuilerie » à l'extrémité de la rue afin d'éviter les « bras morts » et de profiter de cette synergie pour diminuer les diamètres.

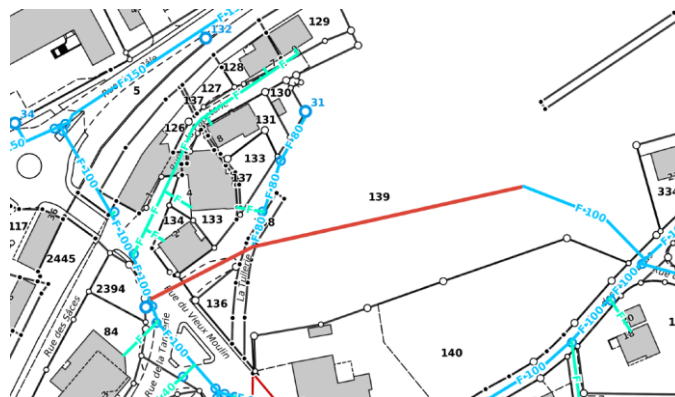


Figure 2 Extrait du réseau d'eau potable existant

L'élément déclencheur de cette réfection est l'état constructif détérioré de la conduite d'eaux usées.

En effet, lors de l'établissement du PGEE communal, plusieurs actions concernaient ce secteur. Cette conduite est une des plus ancienne du village avec une construction datant d'avant 1930.

Une première mesure a été réalisé en 2011 par la réfection de la rue de la Tannerie, par la mise en place d'une nouvelle conduite d'eaux usées et d'une conduite d'eaux claires ce qui a permis de résoudre l'action tD.

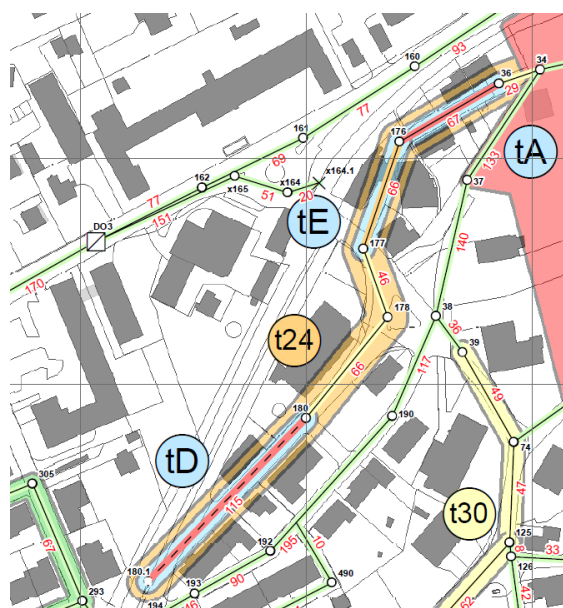


Figure 3 : extrait du plan d'action PGEE

Le nouveau projet prévoit le remplacement de la conduite d'eaux usées depuis la chambre N°178 qui se trouve à l'extrémité de la rue de la Tannerie jusqu'à la chambre du SEDE N°34 à l'extrémité de la rue de la Papeterie.

De plus une conduite d'eaux claires sera installée sur le même tronçon avec un raccordement de la conduite en attente à la rue de la Tannerie et un exutoire dans la Sorne à la rue de la Papeterie.

Ces travaux permettront de résoudre l'action t24 qui consistait à mettre tout le secteur en séparatif mais surtout d'effectuer les actions tE et tA.

En effet, vu l'état de délabrement avancé de la conduite existante, une grande quantité d'eaux claires parasites pénètre par les fissures de la conduite existante pour terminer et être traité au SEDE.

C'est pourquoi, la commune pourra bénéficier d'une subvention du SEDE pour l'élimination de ces eaux non désirées.

Les chambres de visites et les dépotoirs seront également remplacés.



Figure 4 : extrait du plan d'action avec les ronds bleus représentant les infiltrations d'eaux

Swisscom va profiter de ces travaux pour assainir son réseau et poser des conduites souterraines jusque dans les parcelles privées, concernant le réseau d'alimentation électrique et l'éclairage public, les mesures à réaliser doivent encore être clairement défini par le fournisseur.

4. Procédure

En cas d'acceptation du crédit, la réfection de la rue de la Papeterie sera mise en appel d'offre à l'automne.

5. Considérations particulières

La chaussée sera réfectionnée sur environ 1200 m² (coffre et revêtement) et comprend le carrefour de la rue du Vieux Moulin et la rue de la Papeterie.

Une nouvelle conduite d'eau potable sera installée sur une longueur d'environ 140m et les raccordements privés sur le domaine public seront remis à neuf. Un bouclage sur environ 20m sera réalisé avec le projet « Les Jardins de la Tuilerie » afin d'éviter les « bras morts » et de diminuer les diamètres.

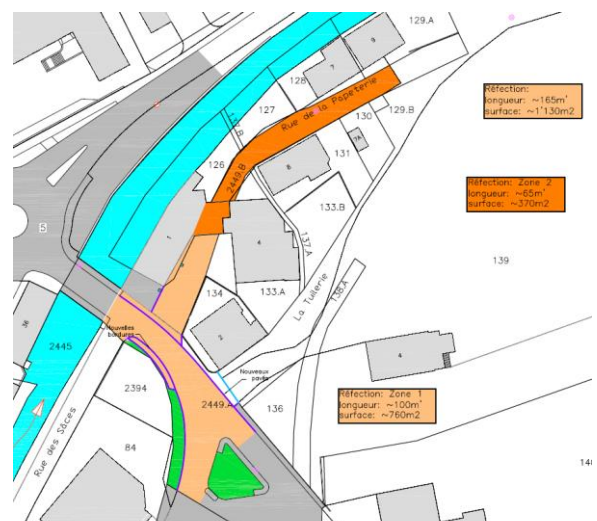


Figure 5 : extrait du secteur "chaussée"

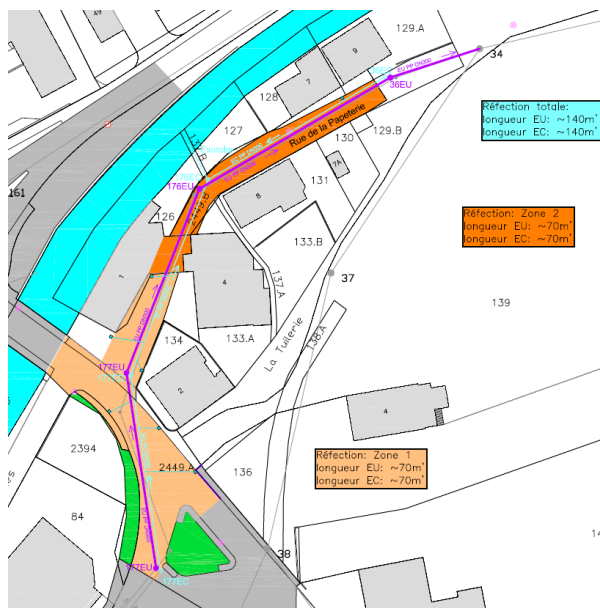


Figure 6 : extrait du secteur concerné par la mise en séparatif

Une nouvelle conduite d'eaux usées DN300 sera posée entre les chambres N°178 et N°34, sur une longueur d'environ 140m. 4 nouvelles chambres seront construites.

Une conduite d'eaux claires DN300 d'environ 140m sera installée avec un exutoire dans la Sorne au milieu de la rue de la Papeterie ce qui permettra éliminer toutes les eaux claires de la rue de la Tannerie, d'une partie de la rue du Vieux Moulin et de la rue de la Papeterie.

6. Délai de réalisation

Sous réserve de l'obtention du crédit de construction, les travaux pourraient se réaliser à partir de 2020.

7. Coût des travaux et/ou études

Les coûts des travaux sont basés sur une estimation du bureau d'ingénieur. Les coûts ont été estimés à environ 598'000.- frs (précision : +/-10%). Le crédit communal peut être voté sur cette base.

Devis estimatif – chaussée :

	Total CHF
Chaussée, pavés et bordures	185'000.00
Honoraires	21'000.00
Divers et imprévus (~8%)	16'841.25
Total intermédiaire, HT	222'841.25
TVA 7.7%	17'158.75
TOTAL CHAUSSEE, TTC	CHF 240'000.-

Devis estimatif – canalisations des eaux usées et des eaux claires :

Collecteurs EU+EC, chambres et dépotoirs	180'000.00
Honoraires	21'000.00
Divers et imprévus (~8%)	16'270.20
Total intermédiaire, HT	217'270.20
TVA 7.7%	16'729.80
TOTAL CANALISATION EU+EC, TTC	CHF 234'000.-

Devis estimatif – conduites d'eau potable :

Conduites d'eau potable, vannes	65'000.00
Honoraires	7'000.00
Divers et imprévus (~8%)	5'994.45
Total intermédiaire, HT	77'994.45
TVA 7.7%	6'005.55
TOTAL CONDUITES EAU POTABLE, TTC	CHF 84'000.-

Devis estimatif – conduites industrielles :

Conduites industrielles et éclairage public	32'500.00
Honoraires	2'500.00
Divers et imprévus (~8%)	2'140.20
Total intermédiaire, HT	37'140.20
TVA 7.7%	2'859.80
TOTAL CONDUITES INDUSTRIELLES, TTC	CHF 40'000.-

Devis estimatif – récapitulation :

Chaussée	240'000.00
Collecteur EU+EC	234'000.00
Conduites d'eau potable	84'000.00
Conduites industrielles	40'000.00
TOTAL INVESTISSEMENTS, TTC	CHF 598'000.-

8. Considérations financières

Investissement selon programme des travaux CHF 598'000.-

Le demande de crédit porte sur un montant de CHF 598'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

9. Financement

Pour la réfection des conduites d'eau potable, une demande de subventions auprès de l'ECA Jura sera réalisé. Une promesse de subvention est espérée à hauteur de 3'000.-.

La mise en séparatif de ce secteur permettra de réaliser 2 actions ayant un lien avec les eaux claires parasites, une demande de subventions auprès du SEDE sera réalisé. Selon le calcul effectué par le SEDE, une promesse de subvention est espérée à hauteur de 25'000.- pour l'action tA et à hauteur de 13'000.- pour l'action tE.

La dépense couverte par voie d'emprunt est la suivante :

Coût de réalisation chaussée	CHF	240'000.-
Coût de réalisation des équipements d'évacuation des eaux	CHF	234'000.-
Coût de réalisation des équipements d'eau potable	CHF	84'000.-
Coût de réalisation éclairage public	CHF	40'000.-
Subvention de l'ECA	CHF	-3'000.-
Subvention SEDE	CHF	-38'000.-
Solde à financer	CHF	557'000.-
Recours à l'emprunt	CHF	557'000.-

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Chaussée, au taux de 2.50 % de CHF 240'000.-	CHF	6'000.-
RETE - Collecteur EU, au taux de 1.25% de CHF 234'000.-	CHF	2'925.-
RAEP - Eau potable, au taux de 1,25 % de CHF 84'000.-	CHF	1'050.-
Eclairage public, au taux de 5.00 % de CHF 40'000.-	CHF	2'000.-

Charge financière annuelle :

RETE - Service des eaux usées

Part de l'amortissement	CHF	2'925.-	
Charge d'intérêts 2,00% (CHF 234'000.-)	CHF	4'680.-	CHF 7'605.-

RAEP - Service eau de consommation

Part de l'amortissement	CHF	1'050.-	
Charge d'intérêts 2,00% (CHF 84'000.-)	CHF	1'680.-	CHF 2'730.-

Fonctionnement général

Part de l'amortissement	CHF	8'000.-	
Charge d'intérêts 2.00 % (CHF 280'000.-)	CHF	5'600.-	CHF 13'600.-

Charge financière annuelle totale **CHF 23'935.-**

Le montant de la subvention n'étant pas pris en considération, la charge financière ci-dessus correspond à la charge financière maximale prévisible.

10. Préavis des autorités

Le Conseil communal prévoit favorablement cet objet et invite le Conseil général à adopter ce crédit tel qu'il lui est soumis.

Haute-Sorne, le 26 août 2019

Au nom du Conseil communal	
Le Président	Le Chancelier
Jean-Bernard Vallat	Raphaël Messerli